



Commune de Granges-Paccot

Principes directeurs en matière d'énergie et climat et les objectifs spécifiques à moyen et long terme 2018

1. Charte de l'énergie du Conseil communal

Le Conseil communal de Granges-Paccot a adopté une charte de l'énergie qui lui servira de base pour ses décisions futures :

Vision à long terme

La **vision** donne la direction générale, le cap, pour le développement énergétique territorial futur de la Commune à l'horizon 2030. C'est la définition du **futur idéal** pour la Commune de Granges-Paccot en matière énergétique. La Commune se dote ainsi d'une orientation précise, qui lui permet de savoir où elle va, y travailler et y parvenir. Cette vision claire doit guider maintenant toutes les réflexions et actions de la Commune, également dans une perspective de communication. La vision de la Commune de Granges-Paccot est la suivante :

Granges-Paccot et les énergies, une commune exemplaire

Exemplaire dans ses dépenses énergétiques, une collectivité publique doit l'être. En construisant sa centrale de chauffage à distance alimentée par le bois, Granges-Paccot a déjà montré la voie qu'elle entend suivre désormais. C'est un vaste chantier qui s'ouvre toutefois aujourd'hui : éclairage public, mises aux normes des bâtiments publics, mise en valeur des énergies renouvelables, utilisation des véhicules éditaires et administratifs, mobilité, et la liste n'est pas close. C'est à cette tâche exigeante, mais nécessaire, que le Conseil communal et la Commission de l'énergie s'attellent.

But

Les buts de la société à 2000W doivent être atteints dans la Commune de Granges-Paccot d'ici l'an 2100. Durant ce même laps de temps, les émissions des gaz à effet de serre doivent être réduites à 1 tonne d'équivalent de CO₂ par personne et par année.

Engagement du Conseil communal

Le Conseil communal veille à influencer positivement l'évolution de la consommation énergétique dans tous les domaines où cela lui est possible.

2. Objectifs spécifiques

La commune de Granges-Paccot se fixe des objectifs spécifiques qui portent, d'une part, sur le patrimoine communal (compétences propres) et, d'autre part, sur l'ensemble du territoire communal (motivation des groupes-cibles et prescriptions dans le cadre des bases légales).

2.1. Objectifs pour le patrimoine communal

Les objectifs ci-dessous concernent les compétences propres de la Commune. Ils sont destinés aux bâtiments exploités par la Commune (bâtiments administratifs, écoles, maisons de retraite, installations sportives, etc.), incluant les bâtiments du patrimoine financier et l'éclairage public (sans les constructions cantonales et fédérales).

	Etat actuel selon indicateur (2013)	2016	2035	2050
Energie primaire de tous les bâtiments (kWh/m ² *a)	135	105	90	70
Gaz à effet de serre (CO ₂ kg/m ² *a)	16.6	8	7	5
Part énergie renouvelable chaleur (%)	42	60.7	80	90
Part énergie renouvelable électricité (%)	100	100	100	100
Electricité pour l'éclairage public (MWh/km ² *a)	14.22	10.1	8	6

Bâtiments de la collectivité et équipements

- Saisie annuelle d'une comptabilité énergétique pour tous les bâtiments de la Commune.
- Les nouvelles constructions respectent le standard Minergie A ou P.
- Le chauffage des bâtiments communaux est réalisé à long terme à l'aide d'énergies renouvelables.

Organisation interne

- Formation continue des employés et des autorités dans le domaine de l'énergie et de la mobilité.
- Suivi annuel de l'évolution à l'aide d'un plan d'actions en matière de l'énergie.
- La Commune fait ses propres acquisitions et investissements sur la base de directives qui tiennent compte des aspects énergétiques et environnementaux.

Efficacité énergétique	Objectifs 2025
Bâtiments et urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser toute nouvelle construction et/ou rénovation selon le standard des bâtiments 2015. • Posséder au moins 40 % des bâtiments dans les catégories A à C selon Enercoach.
Chauffage et eau chaude sanitaire (ECS)	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 40 % la consommation finale d'énergies fossiles (mazout, gaz), par rapport à 2010.

Electricité (consommation d'énergie finale)	<ul style="list-style-type: none"> • Stabiliser (+/- 0%) la consommation d'électricité au niveau des bâtiments au niveau de 2010, sous réserve de modification du parc immobilier. • Optimiser le pompage d'eau potable.
Mobilité (part propre (ou leasing) de véhicules)	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des nouvelles acquisitions sont des véhicules propres (notamment catégorie A), à l'exception des véhicules spéciaux. • Favoriser la mobilité douce au sein de l'administration. • Augmenter le réseau piétonnier et cyclable de 30% par rapport à 2010

Energies renouvelables	Objectifs 2025
Chauffage et eau chaude sanitaire (part sur la consommation d'énergie finale)	<ul style="list-style-type: none"> • Couvrir 50% des besoins thermiques par des énergies renouvelables, si possible indigènes.
Electricité renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> • Couvrir 25% des besoins en énergie électrique par du courant vert, si possible produits localement. • Couvrir 100% des besoins par de l'électricité renouvelable certifiée.

Autres thématiques	Objectifs 2025
Organisation interne	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser tout le personnel communal aux économies d'énergie et veiller à mettre en place les mesures adéquates.
Information / communication	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et communiquer régulièrement et systématiquement sur les actions de politique énergétique de la Commune.

2.2. Objectifs pour l'ensemble du territoire (société à 2000W)

Les objectifs ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire communal, c'est-à-dire qu'ils incluent tous les acteurs locaux dont dépend la consommation globale d'énergie sur le territoire communal. Ces acteurs sont composés des habitants, des pendulaires, des commerces, des PME/I, des gérances, etc. Ces différents groupes cibles sont les consommateurs finaux. L'enjeu majeur consiste ici, dans la mesure du possible, à influencer leurs décisions de consommation et motiver les changements de comportements. Etant donné le statut de la sphère privée, les données chiffrées ci-dessous ont une valeur indicative et montrent une direction souhaitée.

Société à 2000W

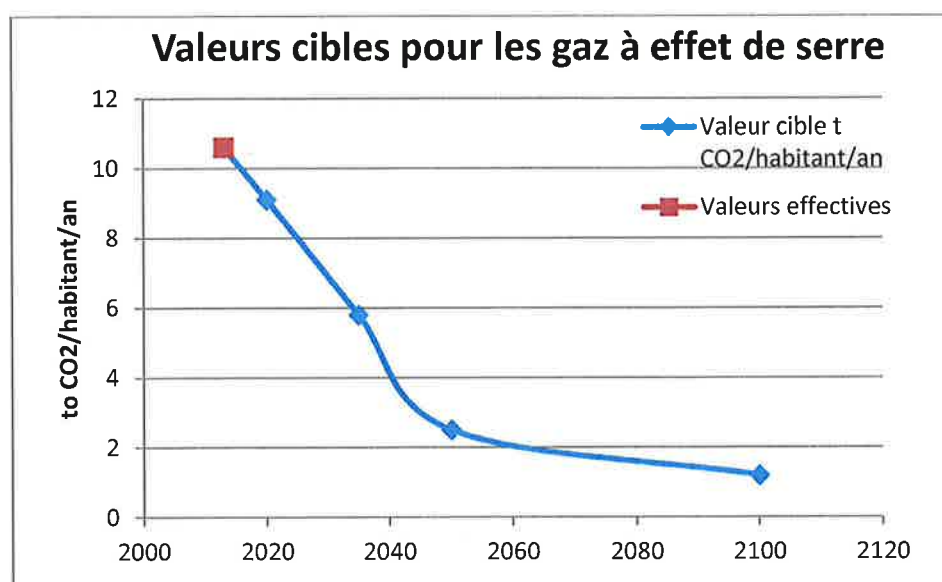
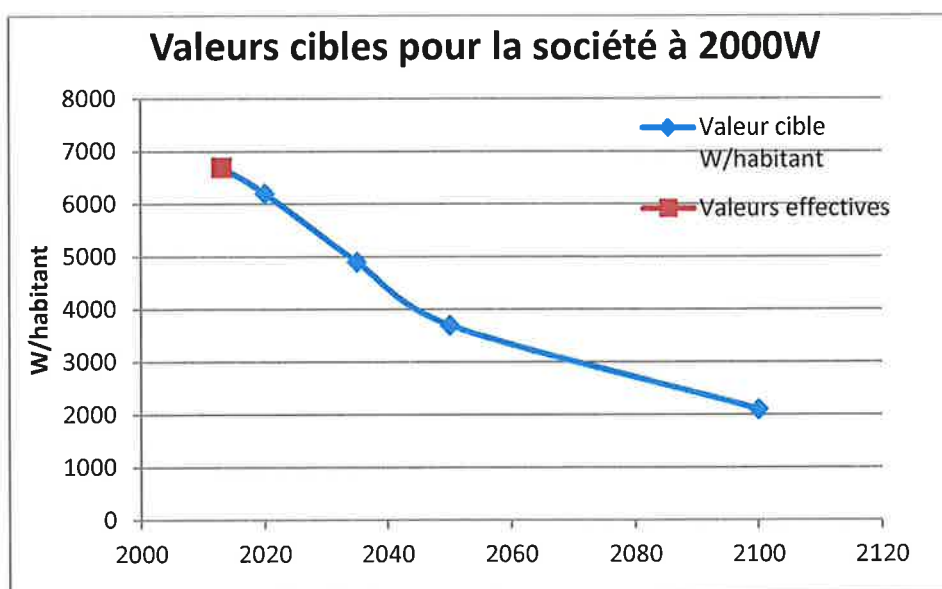
Le calcul d'après la méthode RégionEnergie établit une puissance annuelle moyenne en énergie primaire d'environ 6700 W EP/personne et un dégagement de 10.6 tonnes équivalent CO₂ de gaz à effet de serre. Ces valeurs sont en dessus de la moyenne suisse (6300W resp. 8.6 to). La différence s'explique en grande partie par un taux d'industrie plus élevé que la moyenne Suisse. Pour atteindre les buts de la société à 2000W, l'objectif à long terme (2100) de 2000W resp. 1 to de CO₂/an/personne doit être adapté en fonction des valeurs de départ actuelles de 6700W/10.6to. Les buts respectifs à long terme sont par conséquent les suivants :

- 2100W pour l'année 2100 (2000*6700/6300)

- 1.2 to CO2 eq pour l'année 2100 (1*10.6/8.6)

Voici le tableau des valeurs cibles pour Granges-Paccot :

	année	2013	2020	2035	2050	2100
Puissance annuelle moyenne de l'énergie primaire						
valeur cible de la société à 2000W	W/personne	6300	5800	4600	3500	2000
Diminution	%	100%	92%	73%	56%	32%
Valeur cible de la Commune	W/personne	6700	6200	4900	3700	2100
Valeur effective	W/personne	6700				
Emissions de gaz à effet de serre par an						
valeur cible de la société à 2000W	t/personne	8.6	7.4	4.7	2	1
Diminution	%	100%	86%	55%	23%	12%
Valeur cible de la Commune	t CO2/personne/an	10.6	9.1	5.8	2.5	1.2
Valeur effective		10.6				



La Commune suivra ces valeurs cibles avec un bilan énergétique tous les 4 ans.

Développement, planification urbaine

- Prescriptions énergétiques dans le sens de la société à 2000W lors de nouvelles mises en zone de construction.

Approvisionnement, dépollution

- Augmentation de la production de l'énergie renouvelable sur le territoire communal :
Buts pour 2050 : 60% de l'électricité, 60% de la chaleur.

Mobilité

- Ralentissement du trafic dans les zones d'habitation.
- Optimisation des transports publics, du réseau piétonnier et cyclable.

Communication et collaboration

- Communication active de la Commune en matière de l'énergie.
- Collaboration active avec les différents milieux de consommateurs d'énergie.
- Soutien financier des initiatives énergétiques exemplaires des ménages et des acteurs (budget annuel de CHF 3.00 par habitant au minimum).

Autres objectifs

<i>Efficacité énergétique</i>	<i>Objectifs 2025</i>
Bâtiments et urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur toutes les composantes de la structure urbaine dans une perspective d'amélioration du cadre de vie. • Penser la Commune de manière intégrée afin de garantir la cohérence du développement urbanistique. • Promouvoir et encourager l'emploi du label Minergie®, voire supérieur ou équivalent. • Assurer des pôles d'urbanisation exemplaires. • Avoir au moins 20 % des bâtiments sis sur le territoire communal étiquetés dans les catégories A à E (cf. CECB (Certificat énergétique des cantons pour les bâtiments)).
Chauffage et eau chaude sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'efficacité énergétique chez les particuliers.
Electricité (consommation d'énergie finale)	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les appareils et les luminaires économes.
Mobilité (report modal)	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser et mettre en réseau tous les modes de déplacements, en priorité les transports publics et la mobilité douce. • Réduire significativement toutes les nuisances (pollution, bruit, dangers) dues au trafic.

	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter de 3% le report modal des pendulaires entrants et sortant par rapport à 2000 (cf. recensement fédéral).
--	---

Energies renouvelables	Objectifs 2025
Chauffage et eau chaude sanitaire (part sur la consommation énergie finale)	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables pour les particuliers. Couvrir 25% des besoins thermiques par des énergies renouvelables.
Panneaux solaires	<ul style="list-style-type: none"> Disposer de 0,25m² de panneaux solaires/habitant.
Electricité renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> Couvrir 35% des besoins par de l'électricité renouvelable.

Autres thématiques	Objectifs 2025
Information / sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> Organiser au minimum une manifestation/excursion d'information/sensibilisation tous les ans, y compris la mobilité. Rédiger un article au minimum une fois par année sur le thème de l'énergie afin d'influencer les comportements.

3. Approbation

Le Conseil communal de Granges-Paccot déclare avoir approuvé ces principes directeurs.

Granges-Paccot, le 10 juillet 2018

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale



Virginie Khuu



Le Syndic



René Schneuwly